

Corruption dans le marché de l'eau : Veolia mis en cause, deux cadres mis en examen

18 novembre 2021 | Par Antton Rouget

Deux dirigeants d'une filiale de la multinationale ont été mis en examen pour des soupçons de corruption dans des marchés en Île-de-France, d'après nos informations.

Deux cadres de l'entreprise OTV, filiale de Veolia spécialisée dans les infrastructures de traitement de l'eau pour les collectivités, ont été mis en examen, début octobre, par le juge d'instruction Nicolas Aubertin, qui enquête sur des soupçons de corruption dans des marchés importants du SIAAP, le service public de l'assainissement en Île-de-France, selon des informations de Mediapart.

Patrick Barbalat et Didier Le Tallec, respectivement ancien directeur général adjoint et directeur régional Île-de-France d'OTV, sont soupçonnés d'avoir tenté de corrompre, entre janvier 2014 et mars 2015, un de leurs concurrents, l'entreprise italienne Passavant, pour qu'il

renonce à de juteux marchés du Siaap, raison pour laquelle les deux hommes ont été mis en examen pour « corruption active ».

Les deux salariés sont aussi mis en cause pour le délit d'« entente empêchant le jeu de la concurrence » pour avoir voulu limiter l'accès à ces importants contrats portant sur la rénovation ou la construction d'installations de traitement des eaux usées.

Un troisième homme, l'avocat Dominique Paillé, ancien secrétaire général adjoint puis porte-parole de l'UMP entre 2007 et 2011, a été placé sous le statut de « témoin assisté » (entre témoin et mis en examen, statut qui peut évoluer au fil de l'enquête), le 7 octobre.



Le projet d'aménagement de l'usine de traitement des eaux usées de Clichy présenté par la société OTV (groupe Veolia) et Bouygues qui avait été retenu par le Siaap en 2015. © DR

L'affaire repose en grande partie sur un enregistrement réalisé par le dirigeant de Passavant, Marco Schiavio, au cours d'une réunion, le 4 mars 2015, à l'hôtel Méridien, à Paris. Pendant le rendez-vous, Patrick Barbalat et Didier Le Tallec lui avaient explicitement proposé un deal pour sécuriser des marchés d'OTV avec le Siaap, plus grand opérateur public européen pour l'assainissement, au service de neuf millions d'usagers franciliens.

La proposition faite par les dirigeants d'OTV en mars 2015 à Marco Schiavio était la suivante : Passavant devait se retirer de lucratifs marchés d'Île-de-France en échange de quoi il pourrait récupérer des contrats de sous-traitance d'OTV à l'étranger (au Bangladesh, au Qatar, en Colombie ou en Slovénie). Tout cela sur le dos du consommateur, ainsi amené à surpayer la rénovation des infrastructures.

Dans l'enregistrement, les dirigeants d'OTV proposent ainsi à Marco Schiavio 20 millions d'euros d'achats d'équipements et de sous-traitance à l'étranger au profit de Passavant s'il ne dépose pas son recours.

Devant le juge Nicolas Aubertin, les deux dirigeants de la filiale de Veolia n'ont pas contesté la réalité de leurs promesses enregistrées – qui avaient été révélées en mars 2018 par *Le Monde* et l'émission « Cash Investigation » – mais ont expliqué avoir en réalité voulu piéger Marco Schiavio ce jour-là, sans jamais avoir

envisagé de concrétiser ces propositions.

L'entrepreneur italien préparait à l'époque un recours administratif contre l'attribution par le Siaap à OTV – associé à Stéréau (filiale ingénierie de la Saur) – du marché de modernisation complète de l'usine de pré-traitement des eaux usées de Clichy-la-Garenne, un chantier pharaonique à 341 millions que Passavant n'avait pas réussi à remporter, malgré une offre moins-disante de 71 millions d'euros.

Dans l'enregistrement, remis aux enquêteurs par Marco Schiavio et son avocat Me Pierre-Alexandre Kopp, les dirigeants d'OTV proposent ainsi à Marco Schiavio 20 millions d'euros d'achats d'équipements et de sous-traitance à l'étranger au profit de Passavant s'il ne dépose pas son recours (le marché a été cassé en 2018 après un recours de Passavant).

Par la même occasion, Patrick Barbalat et Didier Le Tallec veulent aussi pousser Passavant à déposer une offre de couverture, en gonflant artificiellement son prix, pour apparaître en meilleure position dans un autre appel d'offres à venir du Siaap : la rénovation du bassin de décantation Seine Aval pour l'usine d'Achères (Yvelines), qui traite 60 % des eaux usées de la région parisienne.

« Qu'est-ce qu'on pourrait proposer comme compensation sur la décantation d'Achères ? », interroge Didier Le Tallec dans l'enregistrement.

Dans son projet pour l'usine de Clichy-la-Garenne, Passavant s'était associé dans un groupement avec plusieurs entreprises, dont le spécialiste en génie civil Tecnimont, auquel les dirigeants d'OTV ont promis, au cours du même rendez-vous, des contrats de sous-traitance avec le groupe Eiffage. La filiale de Veolia était en effet associée au géant français de la construction dans l'offre pour l'usine d'Achères.

« Je suis avec un génie civiliste sur Achères [...] avec qui j'ai validé le fait que sur la partie génie civil... il y a du boulot, il y a pas de problème, il s'engage à faire en sorte de travailler ta boîte sur le sujet », expose Didier Le Tallec, pendant le rendez-vous. Selon les propos des dirigeants d'OTV ce jour-là, ces contrats de sous-traitance pouvaient s'élever à 5 à 10 millions d'euros.

Cash Investigation

402 k abonnés

Cash investigation - L'eau : scandale dans nos tuyaux
(Intégrale)

<div class="player-unavailable"><h1 class="message">An error occurred.</h1><div class="submessage">Essayez de regarder cette vidéo sur www.youtube.com, ou activez JavaScript dans votre navigateur si ce n'est pas déjà le cas.</div></div>

© Cash Investigation

« *On voulait simplement comprendre leur intention [à Marco Schiavio et aux autres membres de son groupement – ndlr] et on a mis au point une fiction [...] d'enfumage* », a aussi indiqué au juge Aubertin Patrick Barbalat, qui avait organisé la fameuse réunion. Didier Le Tallec a tenu la même ligne, expliquant qu'il s'agissait simplement, pour OTV, de « *gagner du temps* » et « *voir jusqu'où ils étaient prêts à aller* ». Au moment du rendez-vous du 3 mars 2015, il ne restait plus que quelques jours à Passavant pour déposer son recours sur le marché de Clichy.

Bien que travaillant à la tête d'une filiale de Véolia, numéro un mondial de l'eau et des déchets, les deux hommes n'avaient pris aucune précaution avant d'aller

au rendez-vous. Devant les enquêteurs, ils n'ont pas pu présenter la moindre consultation juridique, compte-rendu, traces de réunion laissant apparaître qu'ils auraient couvert leurs arrières avant de s'engager dans une telle démarche, malgré tous les risques que cela représentait. « *C'était quelque chose d'exceptionnel* », a justifié Patrick Barbalat, pendant son audition par la police.

Le directeur général d'OTV Laurent Nugier a lui aussi fait montre de la même légèreté : « *J'ai dû l'évoquer à ma hiérarchie, mais le certifier et vous dire à quelle date, je suis incapable de vous le dire. [...] Il n'y a pas eu de compte-rendu écrit, c'est mon défaut. J'ai dû le dire de façon informelle, en bilatéral* », a-t-il raconté, en audition, le 22 juin.

La filiale de Veolia n'a en outre jamais songé à saisir la justice pour chantage. « *C'est pas le style de la maison* », s'est étonnamment justifié Patrick Barbalat devant les enquêteurs.

« *C'est certainement une erreur d'avoir été rencontrer ces zozos* », a aussi déploré, lors de sa garde à vue, Didier Le Tallec, allant jusqu'à qualifier Marco Schiavio et ses associés de « *chercheurs de primes* » et « *mafieux* ». Les dirigeants d'OTV avancent aussi que l'entreprise italienne n'avait pas les moyens de ses ambitions, ni les épaules pour assumer de si gros

contrats, quand bien même elle avait été préqualifiée par le Siaap.

Sollicité par Mediapart, Patrick Barbalat, qui a quitté Veolia, n'a pas souhaité répondre à nos questions, réservant ses explications à la justice. L'avocat de Didier Le Tallec, Me Philippe Gonzalez de Gaspard, conteste auprès de Mediapart la mise en cause de son client : « *Tout repose sur un enregistrement au sujet duquel nous avons la conviction que des éléments contextuels démontrant la volonté de piéger mon client et Patrick Barbalat ont été supprimés* », indique-t-il.

Veolia indique avoir proposé à Didier Le Tallec de « *poursuivre sa carrière en se consacrant à son métier d'ingénieur* » dans l'attente du « *dénouement de ce dossier* ». « *Il n'a aucune activité commerciale* », précise le groupe.

J'aurais été moins surpris si cette proposition s'était faite en Centrafrique. Mais je ne m'y attendais pas du tout à Paris.

Marco Schiavio aux policiers

Tout au début de l'appel d'offres, Marco Schiavio avait déjà reçu, en janvier 2014, une proposition de gonfler son offre de Clichy-la-Garenne, selon le témoignage fourni

par le dirigeant de Passavant aux enquêteurs. C'est d'ailleurs ce qui l'aurait ensuite poussé à garder une trace de la réunion convoquée plus d'un an plus tard par OTV, à l'aide d'un stylo enregistreur.

Le 15 janvier 2014, au cours d'un rendez-vous avec Patrick Barbalat dans l'hôtel Les Jardins de la Villa à Paris, le directeur général adjoint d'OTV aurait demandé à Marco Schiavio, selon son récit, d'« *augmenter [son] offre de 100 millions d'euros en contrepartie [du versement] d'un million d'euros* ».

« *La mâchoire m'en est tombée tellement j'étais étonné, a expliqué l'entrepreneur italien. J'aurais été moins surpris si cette proposition s'était faite en Centrafrique. Mais je ne m'y attendais pas du tout à Paris.* » Un des associés de Marco Schiavio sur l'opération Andrea Lasagni, présent lors du rendez-vous, a confirmé cette version, contestée par Patrick Barbalat.

Selon le dirigeant d'OTV, c'est Marco Schiavio qui lui aurait en fait demandé, au cours de ce rendez-vous, trois millions d'euros pour se retirer du marché de Clichy, et renoncer à se positionner sur celui d'Achères. « *J'ai dit que nous allions réfléchir. J'en suis ressorti en ayant l'impression que j'avais affaire à des maîtres chanteurs* », a expliqué Patrick Barbalat, expliquant en avoir parlé « *très rapidement* » à son directeur général, Laurent Nugier. Là encore, OTV ne porte pas plainte et ne

prend même pas le soin d'informer le Siaap (pouvoir adjudicateur) de la situation.

« Si cette proposition vous a été effectivement faite dans les termes que vous rapportez, elle était totalement illégale et elle vous permettait de facto de disqualifier votre concurrent. [...] Or, votre comportement a été de ne rien faire », a relevé le juge d'instruction Nicolas Aubertin.

« J'ai peut-être eu une démarche non appropriée par rapport aux suites qu'on aurait pu donner [...]. Vous avez raison, peut-être qu'on aurait dû ester en justice », lui a répondu Patrick Barbalat.

La question des relations entre le Siaap et Veolia en toile de fond du dossier

Un second enregistrement réalisé par Marco Schiavio intéresse les policiers et magistrats qui enquêtent sur l'affaire : celui d'une conversation téléphonique entre l'entrepreneur italien et un avocat, à l'entregent important, Dominique Paillé en avril 2016.

Marco Schiavio s'était rapproché à partir de 2014 de cet ancien conseiller politique de Nicolas Sarkozy, à la carrière politique fournie (il a été porte-parole de l'UMP, député) installé comme avocat au barreau de Paris depuis 2007, pour *« entrer sur le marché français »*. *« Il m'a dit qu'il connaissait bien le marché de l'eau. [...] Il*

vivait du relationnel », a expliqué Marco Schiavio aux enquêteurs. Un contrat de conseil et d'assistance est signé le 12 janvier 2015 entre les deux hommes.

Dominique Paillé évoque pour sa part un accompagnement « *juridique* », et non commercial. En 2016 et 2017, l'avocat a aussi travaillé pour OTV, le concurrent de Passavant, pour le développement de la filiale de Veolia en Afrique.

En audition libre, l'avocat avait d'ailleurs refusé de répondre aux questions des policiers, au nom du secret professionnel à l'égard de Marco Schiavio. Mais ce dernier a expliqué que Dominique Paillé n'était pas tenu au secret, lors d'une confrontation entre les deux hommes le 7 octobre dernier.

Marco Schiavio a expliqué qu'une semaine avant de remettre son offre pour le marché de décantation primaire à Achères, Dominique Paillé lui avait proposé, lors d'un rendez-vous à Milan le 22 avril 2016, de retirer son offre, ou de la gonfler artificiellement, en échange d'un contrat d'ingénierie aux Émirats arabes unis d'1,3 million d'euros. Dominique Paillé le conteste, tout comme Andrea Lasagni, présent au rendez-vous.

Deux jours plus tard, le 24 avril 2016, Dominique Paillé, rentré à Paris, appelle l'entrepreneur italien, qui l'enregistre. Il lui demande : « *Bon alors ? Avez-vous bien réfléchi ?* ». Marco Schiavio répond : « *Pardon, je reste*

dans la même position. »

Dominique Paillé lui explique ensuite qu'il est « *face à une proposition* », « *on peut encore discuter* ». Il ajoute, sans jamais donner de détail : « *Moi, je vous le dis, cette solution-là, c'est du style je prends et je vois l'avenir* », « *cela ne peut faire que du bien à votre entreprise* », « *c'est une main qu'il faut prendre* », « *c'est l'intérêt de tous* ».

Questionné par le juge sur ces propos, Dominique Paillé a indiqué qu'il conseillait « *juridiquement* » l'entrepreneur sur des propositions qui lui étaient faites. Sollicité par Mediapart, il n'a pas souhaité répondre à nos questions, de même que son avocat Me Jean-Marie Viala.

Toujours au cours de la même conversation, Dominique Paillé insiste pour convaincre Marco Schiavio, lui proposant même de revenir à Milan dès le lendemain. Il est « *convaincu* » que « *son attitude n'est pas [...] en termes de business une bonne attitude* ». Avant de préciser que « *ce n'est pas à la demande de votre groupe concurrent qu'on essaie de régler cette affaire au mieux* » mais à « *la demande de l'autorité qui passe les marchés* », en l'occurrence le Siaap. « *Dans l'intérêt de qui le dit-il ?* », a demandé le juge à Dominique Paillé. « *Je lui tiens ces propos en tant que conseil* », a simplement répondu l'avocat.

La question des relations entretenues par le Siaap avec Veolia apparaît en toile de fond du dossier. « *Pour moi, le Siaap et OTV, c'est pareil* », a ainsi déclaré Marco Schiavio lors de son audition, signifiant que les intérêts du syndicat interdépartemental et de l'entreprise étaient identiques. « *Absolument pas* », a contesté devant le juge Patrick Barbalat. Il avait avant reconnu auprès des policiers que « *le Siaap a toujours été un grand compte dans la vie de l'entreprise.* »

Un « *grand compte* » que la filiale de Veolia n'a pas hésité à choyer. Dans une autre information judiciaire ouverte en 2013, et toujours en cours, portant sur des soupçons de prise illégale d'intérêts, de corruption et de trafic d'influence, l'ancien directeur général adjoint d'OTV avait admis, en garde à vue en mai 2017, selon le magazine *Ebdo*, qu'il disposait d'un budget de 800 000 euros par an pour régaler ses clients.

L'entreprise avait ainsi offert, pour 50 000 euros, un week-end dans les vignobles de Beaune à Maurice Ouzoulias, ex-élu communiste qui présidait alors le Siaap, et des directeurs, en octobre 2011, quatre mois après l'octroi d'un contrat géant de 776 millions d'euros à OTV. Toujours selon *Ebdo*, Maurice Ouzoulias a déclaré en garde à vue qu'il ne « *s'était pas vraiment posé la question* » de l'opportunité de cette invitation, « *on n'aurait pas dû accepter ce voyage* ».

Présidé par les communistes depuis 2001, le syndicat interdépartemental vient d'être repris en main par la droite, à la suite de la défaite du PCF aux départementales. Doté de moyens colossaux, le Siaap est régulièrement secoué par les affaires. En 2004, son ancien président Daniel Méraud avait été condamné à sept mois de prison avec sursis pour « prise illégale d'intérêts » dans l'affaire des emplois fictifs du RPR pour avoir fait payer par le Siaap le salaire d'une collaboratrice mise à disposition du parti à plein temps.

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez vous connecter au